

Commission d’Ethique et de Déontologie

Compte-rendu de la réunion du Lundi 16 Janvier 2023

Présents : Dominique Perrotin (président), Christian R. Andres (réfèrent de l’intégrité scientifique), Guillaume Desoubeaux, Lobna Ouldamer, Jacques Portier, Théodora Bejan-Angoulvant, Delphine Mitanchez, Frédéric Spinhirny, Xavier Amiot, Jean-Emmanuel Langdorff, Victoire Leroy, Romain Miguel Montanes, Franck Bruyère, Marin Thery, Lucie Tomasset, Elie Tanghano, Mahtab Samimi et Arsène Gambier

Excusés : Yves Gruel, Éric Pichon, Dominique Baetz, Claude Ophèle Rossetto, Dominique Beauchamp, Béatrice Birmelé et Marie-Noëlle Gérard-Breuzard

Point N°1 à l’ordre du jour : informations diverses sur l’intégrité scientifique

Monsieur le Pr Christian R. Andres, réfèrent de l’intégrité scientifique de l’université de Tours, présente l’organisation institutionnelle en binôme avec M. le Pr François Brunet de la faculté de droit, et rappelle les rôles qui leur incombent. Il insiste notamment sur la possibilité pour tout un chacun de saisir, à tout moment, les référents de l’intégrité scientifique, soit en les sollicitant directement, soit en passant par une adresse e-mail générique : integrite-scientifique@univ-tours.fr

Le Pr Christian R. Andres continue son propos en citant cinq exemples de conflits récents relatifs à l’intégrité scientifique (plagiat, vol de données, désaccord dans l’ordre d’apparition des auteurs...) qui ont été traités par les référents ou sont encore en cours de traitement. Il rappelle aussi l’importance de veiller aux règles de signature des articles, et que des directives ont été édictées par l’Inserm, en ce sens (*cf.* pièce jointe).

L’ensemble des membres de la commission s’accorde à dire qu’il est indispensable de sensibiliser les plus jeunes à ces différents points. Des formations existent actuellement pour les doctorants de l’université et pour les chefs de clinique-assistants hospitalo-universitaires (CCA-AHU), et il est prévu de les étendre aux internes.

Point N°2 à l’ordre du jour : diffusion de la charte de bonne conduite du personnel médical

La charte de bonne conduite interprofessionnelle du personnel médical a été validée par la commission médicale d’établissement (CME) le mardi 22 Novembre 2022, et par le conseil de faculté de ce jour. Il est

décidé qu'elle soit maintenant largement diffusée à l'ensemble des praticiens de l'institution, *via* un courriel adressé par la direction des affaires médicales (DAM). Cette dernière prendra, en plus, un relai auprès des chefs de pôle et chefs de service, afin de s'assurer d'une communication efficace autour de ce projet. Les élus étudiants se chargeront de partager l'information *via* leurs canaux de communications habituels.

Point N°3 à l'ordre du jour : circulation de personnes non invitées et comportements inadaptés au bloc opératoire

Monsieur le Pr Dominique Perrotin, président de la commission, souhaite que les chirurgiens et les cadres de bloc soient confortés, de façon maximale, dans leurs responsabilités qui ont trait à la surveillance de la circulation des personnes au sein des salles dans lesquelles ils interviennent.

Il est aussi proposé que M. Frédéric Spinhirny, directeur des affaires médicales, vérifie le contenu du règlement intérieur de l'institution, afin de s'assurer que celui-ci ne chevauche pas les recommandations que la commission va rédiger pour prévenir les dérives. Il semble primordial que les règles de visite soient clairement affichées sur le site Internet de l'institution et sur les murs des salles d'attente.

Point N°4 à l'ordre du jour : consultations indésirables des dossiers-patients dans le logiciel informatique DPP

Il apparaît critique de se projeter, dès maintenant, sur les moyens qui seront déployés dans le futur, pour contrarier les consultations non justifiées de certains dossiers médicaux. De ce fait, il est décidé que Mme le Pr Isabelle Barillot, responsable médicale du projet informatique de l'institution, vienne présenter Hôpital Manager®, le logiciel métier qui a été choisi pour gérer, à l'avenir, les dossiers-patients. Son intervention sera alors axée sur les mesures informatiques offertes par les développeurs pour garantir la préservation de la confidentialité des informations médicales.

La séance est levée, et la prochaine réunion de la commission fixée au Lundi 13 Mars 2023 à 17h00, dans la salle de réunion recherche du premier étage de la faculté de médecine.